

Respect des Collaborateurs du Groupe

Le Groupe souhaite contribuer à créer un environnement dans lequel les Collaborateurs du Groupe se sentent estimés, respectés, en sécurité et libres de réussir. Il s'attache à respecter les droits de l'homme et les droits fondamentaux du travail tels qu'établis dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, y compris le droit à la liberté d'association.

Le Groupe s'engage à garantir un environnement de travail sûr et sain, en faisant le maximum pour assurer la protection des Collaborateurs du Groupe sur leur lieu de travail.

Le Groupe encourage la diversité et juge chacun à sa juste valeur, il ne tolère ni la violence, ni les brimades, ni le harcèlement, ni aucune forme de travail forcé ou servile, ni le travail des enfants.

Chacun des Collaborateurs du Groupe doit être traité avec dignité et respect : aucune forme de discrimination fondée sur la religion, la couleur de peau, l'ethnie, la nationalité, l'origine géographique, la santé, le handicap, la situation maritale, l'orientation sexuelle, le sexe, les opinions politiques ou philosophiques n'est tolérée. ()



Date : 23 02 2025



Directeur Corporate
Simplice K. KPETO


23 01 2025



Directeur R H
Godwin KOUZAN



24 01 2025



Visa du PCA
Jonas A DAOU